

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SELLE CRAONNAISE
Séance n°3 du 22 mars 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Olivier DERSOIR, Lionel MOAL, Helen BARVILLE, Sylvie BELLANGER, Jacky LEPAGE, Séverine DERVAL, Emmanuel DAVID, Michel JUGÉ, Jean-Marcel LECOMTE.

Excusés : Freddy HERBERT.

Absents : Diego LARDEUX, Céline LEMOINE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc COUTARD.

COMPTE-RENDU DU 15 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal adopte, avec 8 voix pour et 1 abstention, le compte-rendu de la réunion du 15 février 2018.

1) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2018-02 du 14 mars 2018,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **RENONCER** à son droit de préemption urbain sur la propriété située au n°9 Place Jean Bruchet, et cadastrée sous le n° 118 de la section H, d'une superficie totale de 747 m², dont les propriétaires actuelles sont les consorts GUILLON ;
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

2) COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2017

Arrivée de JM Lecomte et E. David

La commission "Finances" s'est réunie le 13/03 et a étudié les Comptes Administratifs des 3 budgets communaux de l'année 2017.

Pour information, s'agissant des comptes administratifs de la commune, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

BUDGET PRINCIPAL :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	295 759,90 €	625 243,14 €	921 003,04 €
RECETTES	254 538,91 €	728 450,64 €	985 989,55 €
RESULTATS	- 41 220,99 €	103 207,50 €	61 986,51 €

Le Conseil Municipal, considérant que les résultats du compte de gestion 2017 sont conformes à celui du compte administratif 2017, pour le Budget Principal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2017,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer le compte de gestion,
- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2017, tel que présenté ci-dessus.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	8 498,52 €	9 769,14 €	18 267,66 €
RECETTES	19 167,44 €	84 237,55 €	103 434,99 €
RESULTATS	10 668,92 €	74 468,41 €	85 137,33 €

Le Conseil Municipal, considérant que les résultats du compte de gestion 2017 sont conformes à celui du compte administratif 2017, pour le Budget Assainissement, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2017,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer le compte de gestion,
- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2017, tel que présenté ci-dessus.
- **CLOTURE** le Budget Assainissement au 31/12/2017.

Pour rappel, le budget assainissement est clos au 31/12/2017. Ses résultats sont ainsi ajoutés aux résultats du budget principal 2017 avant reprise au budget principal 2018.

RESULTATS BUDGETS PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT CUMULÉS :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTATS PRINCIPAL	- 41 220,99 €	103 207,50 €	61 986,51 €
RESULTATS ASSAINIS.	10 668,92 €	74 468,41 €	85 137,33 €
CUMULS RESULTATS	- 30 552,07 €	177 675,91 €	147 123,84 €
REPORT RAR 2017	- 87 647,17 €		- 87 647,17 €
TOTAL	- 118 199,24 €	177 675,95 €	59 476,74 €

Le Conseil Municipal, considérant que les résultats du compte de gestion 2017 sont conformes à celui du compte administratif 2017, pour le Budget Assainissement cumulé à celui du Budget Principal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats cumulés des budgets Principal et Assainissement de 2017 au Budget Principal 2018, comme suit :
 - ⇒ Reprise du déficit cumulé d'investissement de 118 199,24 € (30 552,07 € + 87 647,17 €) en dépenses d'investissement.
 - ⇒ Couverture du besoin de financement global d'investissement par l'excédent de fonctionnement pour 118 199,24 € (30 552,07 € + 87 647,17 €) en recettes d'investissement.
 - ⇒ Reprise de l'excédent de fonctionnement de 59 476,74 € en recettes de fonctionnement.

BUDGET LOTISSEMENT DE LA TALBOTTIERE :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	102 277,09 €	98 700,70 €	200 977,79 €
RECETTES	117 272,97 €	102 277,23 €	219 550,20 €
RESULTATS	14 995,88 €	3 576,53 €	18 572,41 €

Le Conseil Municipal, considérant que les résultats du compte de gestion 2017 sont conformes à celui du compte administratif 2017, pour le Budget du Lotissement de la Talbottière 2, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2017,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer le compte de gestion,
- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2017, tel que présenté ci-dessus.
- **DECIDE** d'affecter les résultats cumulés de 2017 au Budget Principal 2018, comme suit :
 - ⇒ Reprise de l'excédent d'investissement de 14 995,88 €.
 - ⇒ Reprise de l'excédent de fonctionnement de 3 576,53 €.

3) **TAXES LOCALES 2018**

Le Conseil Municipal doit déterminer les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non-bâti.

Pour rappel, à compter du 01-01-2018, la compétence GEMAPI est transférée à la Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC) qui la délègue au syndicat fusionné.

Les contributions fiscalisées (dans la colonne « syndicats de communes » de la TH, TFB et TFNB sur les feuilles d'impôts) disparaissent donc.

Afin d'assurer une neutralité budgétaire et fiscale, les principes retenus sont les suivants :

- Impact du produit réel 2017 dans les attributions de compensation (délib. CCPC du 12-02-2018)
- Les communes réintègrent la fiscalité du syndicat sur la fiscalité communale
- La CCPC verse directement la participation au nouveau syndicat.

Pour assurer une neutralité parfaite, les communes doivent additionner à leurs taux existants les taux 2017.

	Taux communaux 2017	Taux Syndicat 2017	Taux 2018 à voter
Taxe habitation	17,49	0,636	18,126
Taxe foncier bâti	29,10	1,060	30,16
Taxe foncier non bâti	33,32	1,25	34,57

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** de cumuler les taux du syndicat à ceux de la commune tels que présenter ci-dessus.

De plus, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition de 1 point chacun pour 2018 afin de provisionner les travaux de construction d'une école neuve.

	Taux communaux 2018	Produits prévisionnels	Augmentation attendue
Taxe habitation	19,126	88 938,19 €	4 810,07 €
Taxe foncier bâti	31,16	135 417,79 €	4 498,93 €
Taxe foncier non bâti	35,57	70 012,11 €	2 039,98 €
		294 368,10 €	11 348,98 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le Conseil Municipal, avec 6 voix pour, 3 abstentions et 2 contre,

- **Vote** les taux d'imposition pour l'année 2018 suivants :
 - taxe d'habitation : 19,126 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,16 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,57 %

4) **BUDGETS 2018**

Le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 2 abstentions,

- **VOTE** le Budget Principal 2018 qui s'équilibre comme suit :
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

BUDGET PRINCIPAL :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RESULTATS 2017	30 552,07 €	PREVISIONS 2018	719 526,85 €
	RAR 2017	87 647,17 €	EXCEDENTS 2018 FONCTIONNEMENT	43 094,15 €
	PREVISIONS 2018	190 805,18 €		
	TOTAL DEPENSES	309 004,42 €	TOTAL DEPENSES	762 621,00 €
RECETTES	EXCEDENTS 2017 CAPITALISES	118 199,24 €	SOLDE RESULTATS 2017	59 476,67 €
	EXCEDENTS 2018 FONCTIONNEMENT	43 094,15 €	PREVISIONS 2018	703 144,33 €
	PREVISIONS 2018	147 711,03 €		
	TOTAL RECETTES	309 004,42 €	TOTAL RECETTES	762 621,00 €
RESULTATS		0 €		0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Budget Lotissement de la Talbottière2 de 2018 qui s'équilibre comme suit :
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

BUDGET LOTISSEMENT DE LA TALBOTTIERE 2 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	107 541,81 €	96 122,46 €	203 664,27 €
RECETTES	107 541,81 €	96 122,46 €	203 664,27 €
RESULTATS	0 €	0 €	0 €

5) TARIFS PREFERENTIELS ORION

Après débat autour des locations de la salle de l'Orion à des associations extérieures à la commune, il est conclu que les coûts minimums de fonctionnement de la salle doivent être au moins couverts (électricité, ménages, astreintes). En effet, selon les premiers bilans effectués depuis 6 mois, le coût d'utilisation de la salle de l'Orion pour une journée, avec les cuisines et le chauffage, s'élève à un montant proche de 800 €.

a) U.S. Ballots

L'Union Sportive de Ballots organise une soirée choucroute le 20/10/2018. L'association sollicite la commune pour obtenir un tarif préférentiel pour louer la salle et les cuisines de l'Orion. Le tarif de location fixé est de 1 170 € (800 € pour la salle + 370 € pour les cuisines).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de louer la salle de l'Orion au tarif préférentiel de 800 € au lieu de 1 170 €.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

b) ASET

Comme chaque année, l'association Solidarité Enfants de Tuléar organise une soirée dansante à l'occasion de la St Sylvestre. Pour rappel, les bénéficiaires de cette soirée permettent d'aider à la scolarisation des enfants malgaches et à accueillir des femmes enceintes en difficulté dans une maison d'accueil. L'association sollicite donc la commune pour obtenir un tarif préférentiel pour louer la salle et les cuisines de l'Orion.

Monsieur le Maire propose de déterminer un tarif préférentiel de 500 €.

Le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 2 abstentions,

- **DECIDE** de louer la salle de l'Orion au tarif préférentiel de 800 € au lieu de 1 170 €.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

6) RAPPORT DES COMMISSIONS

a) Scolaire, Péricolaire :

- Une réunion est prévue avec Mme Le Lédan, Directrice de l'école le lundi 26 mars pour la préparation du Conseil d'école et échanger sur l'organisation de la rentrée scolaire.
- Le prochain conseil d'école est fixé au mardi 27 mars 2018 à 20h.

b) Bâtiments :

- Restaurant scolaire : les travaux sont terminés et les nouveaux sanitaires sont accessibles.
- Porte football : suite à l'accord de l'assurance, une porte neuve sera installée très prochainement.
- Nouvelle école : rencontre avec Mme Mailler, urbaniste, le 19/03, pour visite de la commune, des écoles et entretien avec Mme Le Lédan. Prochain rendez-vous prévu le 20/04 avec rencontre avec les institutrices, les enfants, les parents et réunion publique à 20h.

c) Social, sport, culture, animations, communication :

- Argent de poche 2018 : 1^{ère} réunion le 08/03 avec les jeunes. 22 jeunes intéressés sur la trentaine conviée. Réunion avec les bénévoles le 03/04.
- Football : RDV avec le club le 31/03 à 10h suite à demande de travaux.
- Réunion du CCAS : le 10/04 à 20h.
- Le Défi des 37 aura lieu le 31/05 à Renazé.

d) Finances, urbanisme, voiries, espaces verts :

- Voiries :
 - Commande des panneaux en cours. Aménagement du haut de la Talbottière, pour passage des éboueurs, avec la mise en place d'un ralentisseur.

7) DIVERS

- ⇒ Développement du SIG : dans le cadre du déploiement de la fibre optique, il est demandé aux communes de vérifier la qualité de son adressage et notamment de ses lieux-dits.
- ⇒ France Télécoms demande aux communes de rappeler aux propriétaires des terrains limitrophes des lignes téléphoniques qu'ils doivent tailler les haies et arbres afin que les fils soient libres.
- ⇒ Il n'y aura pas de cérémonie du 8 mai organisée par l'association des anciens combattants.
- ⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le Jeudi 19 avril 2018.

Fin de séance à 23h00

Joseph JUGÉ

Jean-Luc COUTARD

Olivier DERSOIR

Lionel MOAL

Helen BARVILLE

Diego LARDEUX
(Absent)

Emmanuel DAVID

Jacky LEPAGE

Freddy HERBERT
(Excusé)

Séverine DERVAL

Céline LEMOINE
(Absente)

Sylvie BELLANGER

Jean-Marcel LECOMTE

Michel JUGÉ